



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 2/2019

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet : - Comptes 2018 et rapport de gestion

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE

de et à

1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce préavis un exemplaire des comptes de fonctionnement 2018, ainsi que le rapport de gestion pour l'année écoulée.

Afin de simplifier la lecture des comptes, nous vous proposons quelques commentaires ci-dessous en lien avec les comptes 2018.

N° du compte	Commentaires
110.3011.00	L'augmentation de la charge salariale par rapport à 2017, est due à l'engagement de la secrétaire-comptable par l'ASIPE et plus via la convention avec l'Etat de Vaud, ceci depuis le 1 ^{er} janvier 2018.
110.3030.00	Le montant prévu pour l'AVS et autres charges sociales a été sous-estimé dans le budget 2018.
110.3182.01	Un nouveau PC a été acquis pour la secrétaire-comptable. L'ancien PC est mis à disposition des éducatrices du parascolaire, ainsi que de l'apprenti pour ses travaux. L'ASIPE imprime, depuis le 1 ^{er} janvier 2018, toutes les circulaires pour l'ensemble des élèves, ceci également en raison de la nouvelle convention avec l'Etat de Vaud. La facturation de la convention pour l'année 2016 a été faite en 2018. Les deux logiciels utilisés par l'administration (BDI & Abacus), étaient comptabilisés sur le poste 110.3111.00. Afin d'avoir l'ensemble des éléments informatiques sur le même poste, il a été décidé de centraliser sur ce poste.
110.3185.00	Plus de la moitié des honoraires (16'035.05 CHF) concerne le mandat de notre BAMO pour la première phase de l'étude de faisabilité dans le cadre du projet de construction à La Coulaz. Le solde concerne le mandat de la fiduciaire, des honoraires de notre avocat qui a été chargé de vérifier le marché public pour l'achat du bâtiment provisoire des Rammes, ainsi que des interventions du service informatique pour nos logiciels comptable et salaires.
111.3111.00	En 2018 a été acquis un nouveau bureau pour le directeur de l'établissement primaire, selon le budget. Des cartons ont dû être achetés pour effectuer les nombreux déménagements durant l'été pour un montant de 1'236 CHF.
111.3170.00	La collation pour les enfants durant les jeux scolaires représente 3'349 CHF et a été plus importante que prévu.

351.3312.00	Il s'agit de l'amortissement du bâtiment, de son extension et de la vidéosurveillance. La différence avec le budget est la conséquence de la fin de l'amortissement du prêt LDER (Loi sur le développement régional) au 31 décembre 2017.
351.3321.00	Le Comité de direction a décidé d'effectuer un amortissement extraordinaire sur cet exercice comptable 2018. Comme il y a un décalage entre l'actif et le bilan pour ce bâtiment, il semble opportun de rattraper ce retard dans un délai de 3.5 ans. En effet, à cette échéance le futur collège de La Coulaz aura un impact sur le compte de fonctionnement de l'ASIPE et donc sur les communes membres. Dès 2022, l'amortissement deviendra linéaire jusqu'en 2036.
352.3121.00	A l'extérieur du bâtiment se trouve un robinet d'eau. Il a été constaté que durant l'été, des enfants ont joué avec l'eau, ce qui a engendré un gaspillage très important. Depuis ce jour, l'eau a été coupé.
352.3122.00	La différence est la conséquence de l'augmentation du prix du kWh.
352.3191.00	Ce poste correspond à la consommation d'eau citée plus haut.
352.3222.00	Achat bâtiment : intérêt de 1.55% - échéance 2024 Transformation bâtiment : intérêt de 1.4% - échéance 2024 (consolidation en décembre 2014).
352.3312.00	Le montant est différent des années précédentes à 78.90 CHF pour permettre d'avoir un arrondi au bilan.
353.3141.00	Comme indiqué dans le rapport de gestion, le dépassement du budget est la conséquence des renforts de plaques dans les WC suite aux nombreux dégâts.
353.3222.00	Il s'agit des intérêts semestriels pour l'achat du bâtiment à : 1.55 %, échéance au 4 décembre 2024. Les intérêts sont liés aux trois emprunts avec des échéances au plus tard au 30 mai 2025.
354	Ce poste a été rajouté dans le plan comptable, suite à la mise en fonction du bâtiment provisoire des Rammes en août 2018.
500.3011.01	Le dépassement a pour origine deux éléments. Il y a une augmentation du nombre d'ETP pour l'encadrement des enfants suite à l'audit de l'OAJE en automne 2017. Une adaptation a été faite dès l'année scolaire 2018 – 2019. De plus, l'accueil parascolaire accueille un enfant autiste qui bénéficie d'une éducatrice spécialisée spécialement pour lui. Cette prise en charge est financée par l'Etat de Vaud (SESAP) à 100%, dont la participation apparaît au poste 500.4512.02.
500.3091.00	La directrice du parascolaire, Mme Magne, a commencé à travailler à 40% pour l'ASIPE depuis le 1 ^{er} janvier 2019, selon les directives de l'OAJE. Pour cette raison, elle a quitté sa même fonction à l'ASIEGE. L'ASIPE a donc remboursé le montant de 3'675 CHF de formation à son ancien employeur. Sur le poste 500.4362.00, il s'agit de la part de l'ASIEGE pour 4'750 CHF au coût de sa formation qui avait été payée par l'ASIPE en 2017. Pour 2019, il est prévu d'ouvrir un nouveau poste, spécifiquement pour les participations financières en lien avec l'apprentissage, afin de les distinguer de la formation continue pour le personnel.
500.4356.00	Les parents ayant une activité professionnelle sont privilégiés pour l'inscription au parascolaire, comme le souhaitait le législateur cantonal. Les parents étant aux bénéfices de formation professionnelle ou de mesures de réinsertion professionnelle sont également prioritaires. Cette priorisation a pour conséquence la croissance de la participation financière des parents.

500.4512.01	Au moment de la réalisation du budget 2018, une demande était en cours auprès de la FAJE pour l'aide au démarrage suite à la croissance importante de l'offre du parascolaire. Il avait été décidé de ne pas l'inscrire en raison de l'incertitude sur son obtention. Sur les comptes 2018 apparaît l'aide au démarrage pour les années 2017 et 2018, sachant que pour 2017, il a été reçu en mars 2018.
505.3011.00	En raison du succès des devoirs surveillés en octobre 2017, un accueil de devoirs surveillés a été ouvert aux Rammes pour le premier semestre 2018. Plusieurs parents sont actuellement aux poursuites afin de récupérer, dans la mesure du possible, leurs participations financières.
507.3113.00	Ce montant correspond à l'acquisition du logiciel « MaCantine » pour la gestion des inscriptions et des paiements du futur restaurant scolaire.
510.3186.00	La différence entre les comptes et le budget correspond à la résiliation de l'assurance accident (LAA) pour les élèves dès le 1 ^{er} août 2018.
515.3662.00	Une provision de 15'435 CHF a été faite en vue de l'application de la jurisprudence fédérale en matière de camps scolaires.
517.3188.00	Les différences sont dues au fait que le budget 2018 a été fait avant d'avoir les comptes 2017, sur la base du contrat de 2016. L'année 2017 fut la première année de référence avec le nouveau système. Il est à mentionner une assez grande volatilité dans les transports quotidiens et spéciaux, car l'ASIPE est tributaire des horaires des établissements scolaires et de la grille horaire des classes. Pour le budget 2018, CarPostal n'a pas pu transmettre la part liée aux transports scolaires spéciaux.
520.3103.00	Le piano a coûté moins cher que prévu pour l'ASIPE, grâce à la participation financière (60 % du prix) de l'Association des anciens élèves et amis du collège de Payerne.
525.3189.00	Le dépassement du budget est la conséquence de l'achat de collation pour les enfants aux jeux scolaires, ainsi qu'une participation financière exceptionnelle à la journée cantonale d'athlétisme pour un montant de 776 CHF.
527.3188.00	L'augmentation importante de ce poste est la conséquence du changement d'horaire des transports publics intervenu à la mi-décembre 2017. Des transports privés ont dû être organisés tout particulièrement pour ramener les élèves de l'ASIEGE pour un montant d'environ 70'559 CHF.
560.3132.00	L'infirmière du primaire, qui est arrivée en cours d'année, a dû procéder au renouvellement du matériel de soin qui était périmé. De plus, elle a dû acquérir plusieurs pharmacies qui sont distribuées lors de courses d'école ou de camps.
560.3654.01	Les contrôles dentaires pour l'année scolaire 2017-2018 ont eu lieu en février 2018 et ceux de l'année 2018-2019 en décembre 2018, ce qui engendre un dépassement par rapport au budget.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 2/ 2019 du Comité de direction de l'ASIPE
 Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
 Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- Article 1** d'approuver les comptes 2018 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,
- Article 2** de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 18 février 2019.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Julien Mora



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi